

Lot n° : **11**
 Section : AD
 N° : 157
 9, Rue des Jonquilles

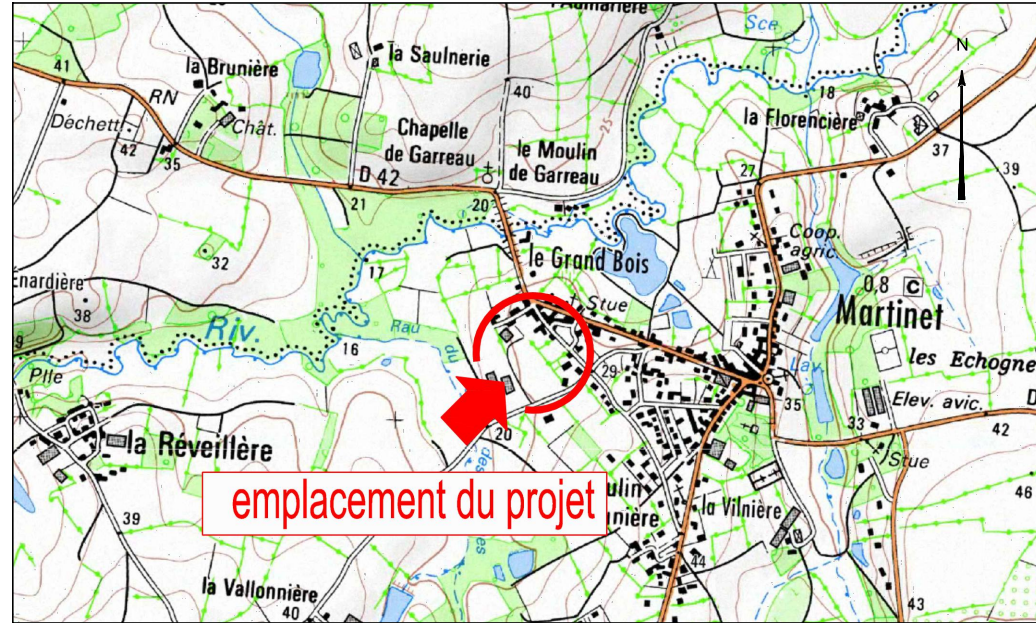
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
COMMUNE DE MARTINET
 Rue des Noues - Rue des Moulins
 Lotissement à usage principal d'habitation
LA JUELLE

autorisé par arrêté N°PA 085 138 22 A0001 du 4 mai 2022

Superficie : 508 m²
 Superficie de plancher maximale : 240 m²

PLAN INDIVIDUEL

PLAN DE SITUATION



Maître d'Ouvrage
LotiPromo
 Lotisseur - Aménageur foncier

Pôle Activ'Océan
 4 Square John A Dardeen
 85300 CHALLANS

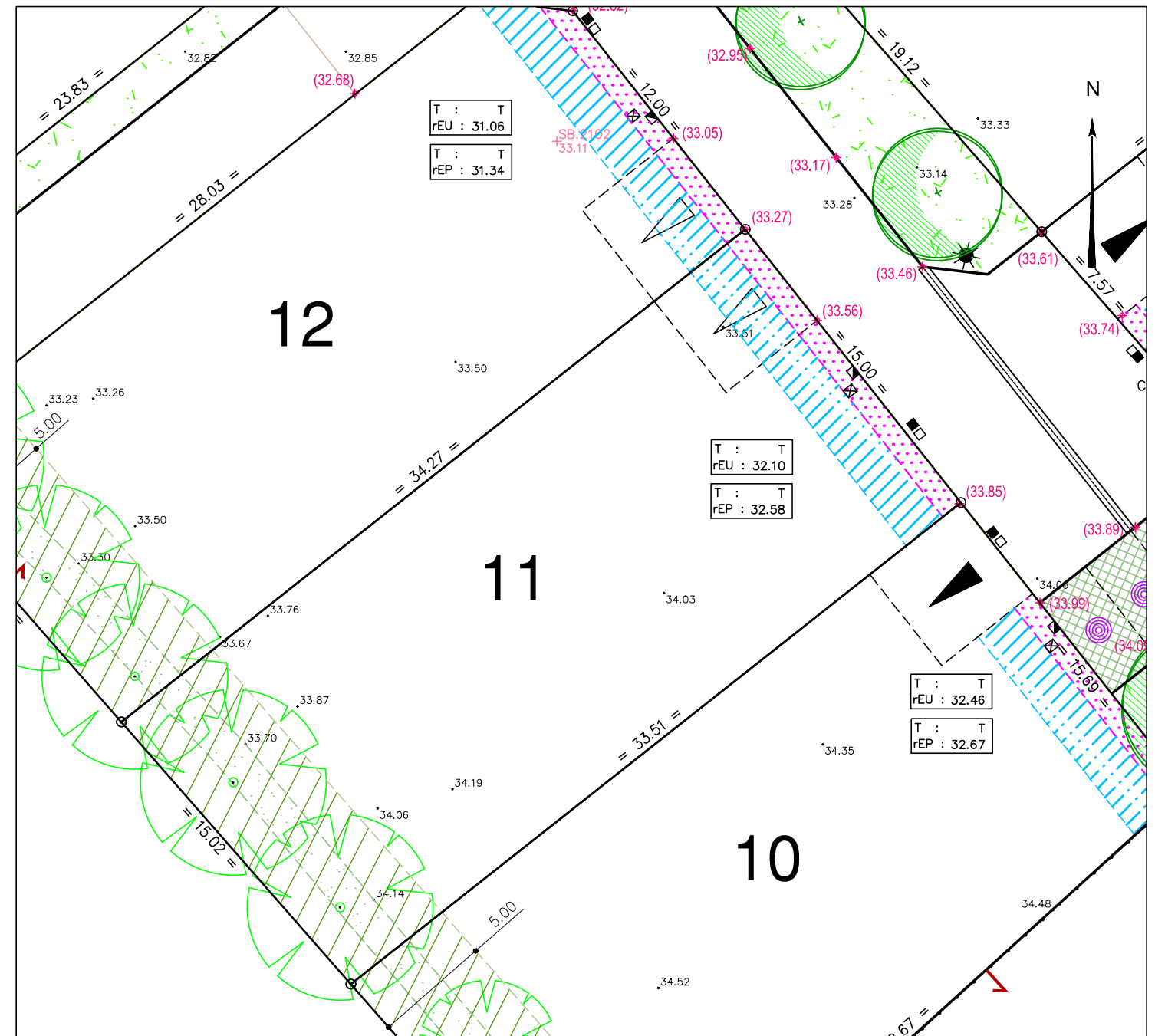
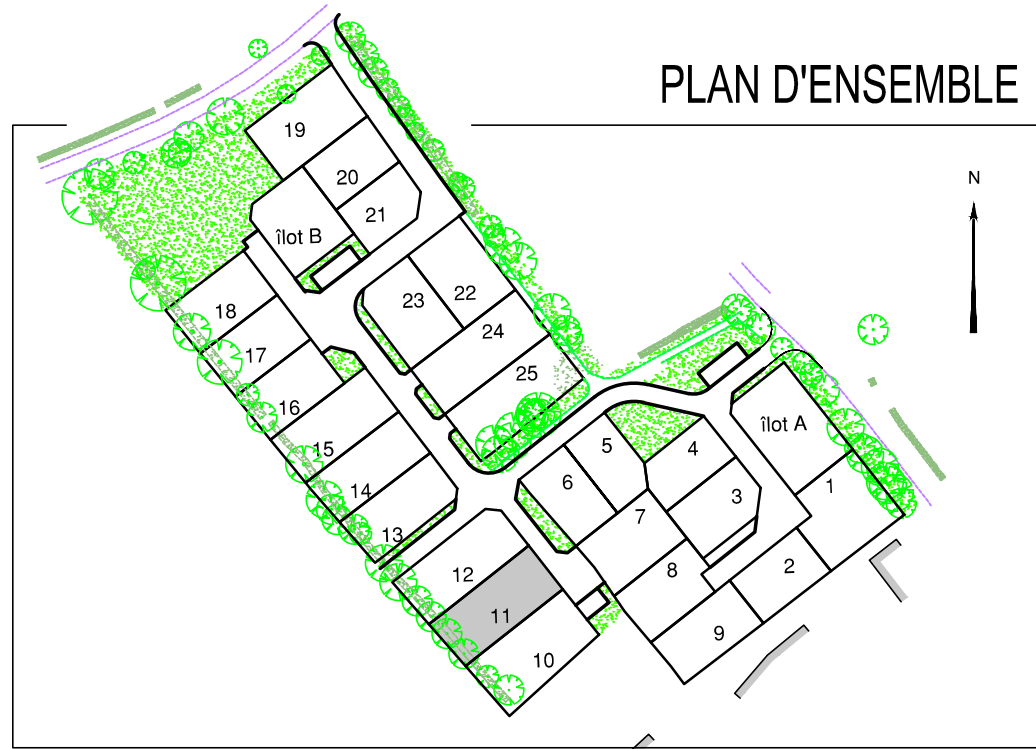
Architecte-Urbaniste
 Lorraine DONDAINAS
 Paysagiste concepteur - Urbaniste OPQU



46 rue B. Franklin - BP 50352
 85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
 Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

DOSSIER SL21004
 Référence AUTOCAD SL21004IND.DWG

PLAN D'ENSEMBLE



LEGENDE

	Zone non constructible (1.00m)		- regard tabouret EU
	Zone d'implantation des constructions principales (entre 1 et 3m de recul). Les garages doivent respecter un recul minimal de 5m de la limite d'emprise des voies ou places publiques sur lesquelles ils ont accès.		- regard tabouret EP
	Zone de protection de la végétation existante (zone non constructible)		- cote tampon du regard EU
	Accès automobile privatif interdit		- cote radier du branchement EU } cotes suivant plan de récolement
	Emplacement préférentiel de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)		- cote tampon du regard EP
	Emplacement obligatoire de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)		- cote radier du branchement EP } cotes suivant plan de récolement
	Emplacement des places de stationnement publiques perméables		- candélabre
	Plantation projetée (nombre et emplacement de principe)		- coffret électrique
	Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)		- citerneau AEP
	Végétation existante		- signe d'appartenance de mur
	Aire de présentation containers ordures ménagères		- borne OGE

Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

00.00 - cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
 +00.00 - cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)

Ouvrages hors sols :
 Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur. Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).

DATE 02/12/2022
 DATE DE MODIFICATION 21/02/2024
 31/10/2024 20/12/2024

ECHELLE 1/250



www.geouest.fr